## SIGNAUX RASSURANTS

Les renseignements publiés sont tirés d'un ou de plusieurs **articles scientifiques ou proviennent d'autres sources indépendantes**. Un article scientifique peut faire état de travaux menés par une équipe de recherche et fait souvent l'objet d'une évaluation par les pairs du domaine dont il est question avant sa publication.

**Les sources ou références sur lesquelles s'appuie l'article ou le blogue sont précisées** et renvoient à de multiples ouvrages scientifiques. Les sources citées sont faciles à trouver, claires et répondent aux critères des « signaux rassurants ».

La personne qui a rédigé, communiqué ou publié l'information **possède une expertise ou des compétences dans le domaine en question**. Une recherche rapide sur cette personne vous permet de constater qu'elle possède une formation, une expérience dans le domaine de la santé ou une expérience concrète du sujet traité. À noter que tout comme les universitaires ou les professionnels de la santé, les patients ou les personnes ayant une expérience concrète peuvent posséder une expertise dans un domaine.

Bien que la personne qui publie l'information se qualifie elle-même d'influenceur, **les sources ou références qu'elle mentionne proviennent d'établissements universitaires ou de recherche.**

La personne qui communique ou publie l'information **est associée à un établissement universitaire ou de recherche**, ou occupe un poste dans un établissement universitaire ou un organisme à but non lucratif reconnu.

La personne qui publie l'information **déclare d'emblée ses possibles conflits d'intérêts**. Par exemple, un chercheur ou un clinicien peut préciser qu'il a touché des honoraires d'un organisme à titre d'expert. (Remarque : Cette déclaration diffère des mentions « promotion rémunérée » ou « partenariat rémunéré », qui correspondent à un « signal d'alarme ».)

## SIGNAUX D'ALARME

**Les renseignements sont présentés de manière biaisée.** Par exemple, les formulations employées pour présenter les avantages sont excessivement positives, tandis que les risques sont minimisés ou ne sont pas du tout mentionnés.

**Le contenu de la publication porte sur un traitement destiné aux humains, mais les données à l'appui ne portent que sur des animaux ou des lignées cellulaires**; ou bien encore, le traitement est commercialisé pour être utilisé chez l'humain, mais les données à l'appui sont tirées d'une étude clinique sur quelques personnes seulement.

**Les formulations employées sont tape-à-l'œil ou racoleuses**, comme s'il s'agissait d'une publicité. Des termes vagues ou des superlatifs sont parfois employés.

La personne qui publie l'information **se qualifie d'« influenceur » et ne précise pas ses sources**, ou bien ces dernières ne semblent pas provenir d'établissements universitaires ou de recherche.

La personne qui publie l'information **en tire des revenus**. Par exemple, la publication peut contenir les mentions « promotion rémunérée », « partenariat rémunéré » ou « publicité », ou être affichée sur une plateforme où le nombre de vues produit des revenus.

La personne qui publie l'information semble vouloir **vous convaincre d'acheter quelque chose**.

**On vous demande de fournir des renseignements personnels ou relatifs à un paiement pour télécharger l'information.** On peut également vous demander directement de payer pour en apprendre davantage.